



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## DÉCISION DU MAIRE

N° DC2023-01

Le 05 janvier 2023

Prise en vertu d'une délégation du Conseil municipal donnée  
par délibération n° 2020-12-02 en date du 07 décembre  
2020, précisée par la délibération n°2021-03-06 en date du  
08 mars 2021  
(art. L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T.)

### CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE N°10 et 11 CABINET DROUINEAU 1927

\*\*\*

Le Maire de la commune de CIVAUX ;

Vu l'article R2123-8 du code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de sécuriser les processus décisionnels de la collectivité, dans le but d'éviter toute procédure juridictionnelle, notamment dans le cadre du renouvellement de la Concession de service public du complexe ABYSSEA ;

Considérant les propositions de conventions d'assistance juridique n°10 et n°11 proposées par le cabinet DROUINEAU 1927 ;

Considérant que ces conventions comprennent également les réunions de travail au cabinet ou au sein de la collectivité, la réponse par téléphone et par e-mail à toutes questions de notre part, la rédaction de consultations et de documents divers (délibérations, contrats, décisions administratives, etc.).

Considérant que Le prix forfaitaire de l'assistance juridique s'élève à 4 800 € H.T. pour 20 heures de travail pour chaque convention n°10 et n°11 (soit 4 800 € X 2 = 9 600 € H.T.).

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'accepter les termes de ces conventions d'assistances juridique n°10 et n°11 proposées par le cabinet DROUINEAU 1927 et de les signer.

Le Maire  
Mme Marie-Renée DESROSES



L'autorité territoriale :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et sa transmission aux services de l'Etat.

AR Prefecture

086-218600773-20230105-20230117\_D01\_LB-CC  
Reçu le 17/01/2023  
Publié le 17/01/2023